



Association neuchâteloise et jurassienne de tennis de table

Affiliée FSTT

Chézard, le 19 avril 2007

Olivier Kohli
Forge 8
2054 Chézard
magasin +41 32 853 74 53
natel +41 76 318 74 53
olivier.kohli@anjtt.ch

A tous les clubs de l'ANJTT

CONVOCAATION

Finales ANJTT – Saison 2006/2007

Samedi et dimanche 5 et 6 mai à Péry, centre communal

Toutes les équipes ci-dessous sont qualifiées pour les finales de promotions/relégations 2006-2007 :

4EME LIGUE	POULE TITRE (TOUS PROMUS)	POULE PROMOTION (3 OU 4 PROMUS)
Groupe 1	Cernier 4	La Chaux-de-Fonds 8
Groupe 2	Marin 1	Nugérol 3
Groupe 3	La Chaux-de-Fonds 9	La Chaux-de-Fonds 6
Groupe 4	La Chaux-de-Fonds 7	Tramelan 5
Groupe 5	Péry 2	Porrentruy 2

3EME LIGUE	POULE TITRE (TOUS PROMUS)	POULE PROMOTION (2 OU 3 PROMUS)
Groupe 1	Cernier 2	Côte Peseux 4
Groupe 2	Métalor 1	Côte Peseux 3
Groupe 3	Le Landeron 1	Nugérol 2
Groupe 4	Tramelan 2	Delémont 4

2EME LIGUE	FINALE TITRE (TOUS PROMUS)	MATCH 3-4 (1 PROMU EVENTUEL)
	Bienne 1 contre Delémont 2	Nugérol 1 contre Bienne 2

COUPE ANJTT	FINALE OPPOSANT LES VAINQUEURS DES MATCHS SUIVANTS	
	Cernier 1 contre La Chaux-de-Fonds 2	Cernier 2 contre Cortailod 1

ATTENTION

Au vu du très bon comportement de nos équipes de ligue nationale (Cortailod et La Chaux-de-Fonds), aucun match de relégation supplémentaire ne doit être disputé.

Par contre, la promotion de Cortailod 1 en LNB est effective. Ce scénario offre la possibilité à l'équipe de Cortailod 2, champion régional, d'accéder aux finales de promotion en LNC, où elle a également une belle carte à jouer.

Du coup, une promotion éventuelle supplémentaire doit être envisagée.

D'autre part, le club d'Université Neuchâtel retire son club de l'AR, et son équipe de 3^{ème} ligue.

De plus, l'équipe Le Locle 3 en 3^{ème} ligue groupe 2 est reléguée pour un forfait lors de son dernier match de championnat. Il y a donc d'or et déjà 2 promus supplémentaire de 4^{ème} en 3^{ème} ligue

Pour l'horaire des matchs, veuillez vous référer au plan des matchs en annexe (2 pages). Les numéros de tables seront indiqués sur place, lors des finales.

- Les matchs de poule se déroulent jusqu'à dix, les finales et la finale 3-4 se déroule jusqu'à ce que le vainqueur soit connu.
- Conformément à l'art. RS-ANJTT 4.3.5, une équipe ayant droit de participer aux finales de promotion renonçant à y participer est tenue d'aviser par écrit le Président du RT **au plus tard le 24 avril 2006 (Courrier A). En procédant de telle manière, elle renonce également à sa promotion en ligue supérieure.**
- Si une équipe est non-présente, se retire pendant une poule ou n'est pas conforme au RS de l'ANJTT ou FSTT, toutes ses rencontres seront considérées comme perdues par forfait et sera soumise au RF de l'ANJTT. **En procédant de telle manière, elle renonce également à sa promotion éventuelle en ligue supérieure.**
- Le classement des poules sera établi conformément au règlement de la FSTT, articles 510.6 et suivants. Pour le classement des équipes à égalité de points, l'article 510.6.3 est déterminant.
- **Les capitaines des équipes doivent se présenter spontanément à la table d'arbitrage une demi-heure avant le début du match afin d'annoncer les joueurs disputant la rencontre.**
- **A l'exception des premières rencontres du matin, toutes les équipes doivent être prêtes à jouer 30 minutes avant l'heure prévue. Des retards éventuels sont possibles, en fonction de la durée des matchs.**
- Le CTT Péry met à votre disposition une cantine durant tout le week-end.

Les soussignés et le comité d'organisation restent à votre disposition pour tout complément d'information.

En comptant sur votre esprit fair-play, nous vous souhaitons d'excellentes finales.

Juge-Arbitre

F. Magnin

Resp. Technique - ANJTT

O. Kohli